

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA PETITE MARCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi dix sept juin à dix neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Didier IMBERT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : IMBERT Didier – TRIPIER Roger – AUCOUTURIER Marie-Ange – DEVEAUX Olivier - LESCURAT Jérémy – LAROCHE Patrick – NORRE Bernadette – RODRIGUES DO CARMO Eric – DUCHIER Laurent – LAMERRE Hervé – MOLINA Pierre

Secrétaire de séance : RODRIGUES DO CARMO Eric

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Organisation des élections :

Le maire expose au conseil municipal les directives reçues en matière d'organisation du double scrutin du 20 juin prochain. Il est procédé à la désignation du président du bureau en la personne de M. le maire, du secrétaire en la personne de Olivier DEVEAUX, les autres membres du conseil étant accesseurs.

Des accesseurs extérieurs au conseil municipal se sont portés volontaires : Frédérique DEVEAUX, Catherine NENY, Evelyne IMBERT et MEUGNIER Solvène. Il est décidé de partager la journée en deux créneaux horaires de 5 heures (8H00 / 13H00 et 13H00/ 18H00). Les scrutateurs sont désignés : Didier IMBERT, TRIPIER Roger, Olivier DEVEAUX et Pierre MOLINA.

Annualisation du temps de travail de l'agent technique Frédérique DEVEAUX.

Le maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé d'annualiser les horaires de travail de Frédérique DEVEAUX, sa présence étant moins nécessaire en période de vacances scolaires. Le conseil adopte cette annualisation à l'unanimité, hors la présence de M. Olivier DEVEAUX, époux de madame DEVEAUX.

Schéma de cohérence territoriale :

Le maire fait part au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le projet de révision du Scot. Il expose les modifications qui sont apportées à ce schéma de cohérence territoriale.

Le conseil émet un avis favorable à cette modification par dix voix pour et une abstention.

Travaux local communal – Dossier locataire TERLECKI

Le maire expose au conseil la demande formulée par M. TERLECKI de rénover la façade du local multi-service. Une déclaration préalable a été déposée en ce sens. Le conseil ne souhaite pas se prononcer sur ce sujet. Il est décidé de convoquer M. TERLECKI lors d'une prochaine réunion et de l'inviter à nous faire part de ses projets futurs avant de l'autoriser à effectuer ces travaux. Il sera à cette occasion discuté des problèmes de paiement

Recrutement secrétaire de mairie :

Le maire expose au conseil que la secrétaire de mairie va quitter la commune. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à effectuer toutes les démarches relatives au recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie et d'établir un contrat à partir du vendredi 25 juin 2021.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 10h00.

Du fait du départ de la secrétaire de mairie et afin d'assurer la transition avec sa remplaçante, il est décidé d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 10h.

Décision modificative :

Le maire expose au conseil la nécessité d'effectuer une décision modificative pour basculer au compte 673 la somme de 200 € initialement prévus en ligne 6068.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H30.

Le maire

Didier IMBERT

